



SNEP-FSU  
2 Avenue Jean RIEUX  
31500 Toulouse  
ISSN 1265 - 6526  
N°2 NOVEMBRE 2018

TOULOUSE COTE PAVEE PDC

P1  
mo  
LA POSTE

Déposé le  
Vendredi 23 novembre  
2018

DT 031/18/011-AN

### Sommaire

P1 : Edito	P8 : Trésoriers départementaux. Citation à méditer.
P2 : Pourquoi voter SNEP et FSU ?	P9 : Le SNEP, un syndicat de métier.
P3 : Comment voter ?	P10 : Faire mieux qu'en 2011 et 2014.
P4 et 5 : A quoi sert de voter ?	P11, 12 et 13 : Les listes CAPA, Agrégés et CTA.
P6 : Le SNEP : un syndicalisme de transformation sociale.	P14 : Les candidats et candidates du SNEP
P7 : Fiche de syndicalisation.	

## ÉDITO

## SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### VOTER SNEP, c'est choisir la persistance d'un modèle de lutte !

Dans un contexte social plombé par les réformes gouvernementales qui ne font qu'amplifier le creusement des inégalités, dans un contexte où les prévisions budgétaires gouvernementales font l'annonce de 2650 postes d'enseignants et de 400 postes d'administratifs en moins pour la rentrée 2019, dans un contexte où la volonté de nos dirigeants est de mettre en place une politique qui détruit progressivement notre modèle social, nous allons être invités, dans le cadre des élections professionnelles à choisir les représentants des personnels dans les différentes instances paritaires institutionnelles.

En effet pendant la période du 29 novembre au 6 décembre 2018, le scrutin va être organisé électroniquement pour élire non seulement les représentants aux **Comités Techniques Paritaires (CTP)** mais aussi aux **Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA)** et **Nationales (CAPN)**.

Dans ces instances, la présence syndicale est fondamentale pour défendre des orientations sur les mandats, les dossiers de la profession, la place de notre discipline dans les contenus scolaires et les revendications des enseignants.

Ces élections ont un impact sur la représentativité, mais aussi sur les décharges syndicales accordées par l'administration au prorata des suffrages exprimés.

La présence syndicale dans ces instances est un rempart, un socle de résistance et de propositions alternatives aux projets gouvernementaux prêts à démanteler des pans du service public pour les privatiser.

C'est un combat idéologique qui oppose deux conceptions. L'avenir de nos métiers, notre rôle de fonctionnaire dans la société, la mission des services publics autant d'enjeux de lutte, autant d'enjeux sociétaux qui fortifient notre attachement à des valeurs solidaires, mutualistes et humanistes.

« L'Education est l'arme la plus puissante pour changer le monde » disait Nelson Mandela

C'est la persistance de ce combat qui est en jeu dans ces élections,

Pour maintenir cette exigence de modèle de lutte, il vous faudra voter massivement SNEP et FSU lors de ce scrutin.

Jean-Paul POITOU





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « Pourquoi voter SNEP et FSU ? »

**Je vote SNEP-FSU, parce que** les collègues élus et engagés portent au quotidien les revendications des personnels, de l'EPS et du sport scolaire.

**Je vote SNEP-FSU, parce que** ces collègues élus ont le souci de l'intérêt collectif, de l'équité et de la transparence.

Ainsi, tous les ans, dans les Comités Techniques, et les Commissions Paritaires, les élus SNEP-FSU qui nous représentent, interviennent :

- ◇ Pour dénoncer les conditions de travail dégradées et peser sur les décisions de l'administration en obtenant des créations de postes
- ◇ Pour rétablir le forfait AS dans le service de certains collègues.
- ◇ Pour transformer des heures supplémentaires en heures poste.
- ◇ Pour faire avancer le dossier des installations sportives.
- ◇ Pour obtenir des postes supplémentaires au CAPEPS.
- ◇ Pour faire débloquer des postes réservés aux professeurs stagiaires et augmenter le nombre de mutations.
- ◇ Pour affirmer la place de l'EPS dans notre système éducatif.
- ◇ Pour défendre une organisation et des moyens au service de la réussite de tous les élèves.
- ◇ Pour assurer la défense de nos intérêts individuels par des droits reconnus à toutes et tous.
- ◇ Pour élaborer des règles communes et garantir la transparence dans leur application et l'égalité de traitement entre les personnels.

La gestion paritaire garantit la possibilité pour les élus d'intervenir pour le respect des droits de chacun et chacune dans le cadre de règles communes, mais aussi de peser sur les politiques éducatives.

Ce paritarisme que défendent et font vivre les élus SNEP et FSU complique l'action du gouvernement actuel qui voudrait casser ces règles communes pour des carrières individualisées dans le cadre d'une autonomie des établissements de plus en plus grande.

**Je vote SNEP-FSU, parce qu'aussi** le SNEP c'est :

- ◇ Plus de 1 000 militants et militantes sur l'ensemble du territoire, quotidiennement sur le terrain, près de vous et qui répondent à toutes les sollicitations
- ◇ Un secteur Action Juridique qui accompagne de nombreux collègues face à l'administration
- ◇ Des publications et informations régulières (Site, Bulletin, Contre-Pied, SNEP-ATOUP, fascicules Équipements, ...)
- ◇ Plus de 800 stages (corpo, sécurité responsabilité, péda, ...) organisés depuis 2014 ayant permis de rencontrer plus de 20 000 collègues sur tout le territoire,
- ◇ L'organisation de colloques et initiatives rassemblant des milliers de collègues pour parler de l'EPS

Cette activité riche et intense est possible grâce aux moyens en décharge de service calculés sur la base du nombre de sièges et du nombre de voix obtenus dans les CT par la FSU et le SNEP-FSU.

Ainsi, seules vos cotisations et l'engagement de certains collègues permettent aux équipes locales et nationales d'assurer la permanence de leur travail pour défendre les personnels, nos métiers et leurs contenus.

**AVEC LE SNEP-FSU ET LA FSU J'AGIS !**

**ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN !**

**29**  
NOV

**> 06**  
DÉC

**Votez !**

**FAITES-VOUS ENTENDRE**





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « Comment voter ? »

**1**

### Ouvrir son espace électeur :

cela permet de « créer son compte et son mot de passe ». Pour cela aller à l'adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son adresse de messagerie professionnelle, puis créer son mot de passe (8 caractères minimum, dont au moins une majuscule et un chiffre). A partir de là, vous pouvez vérifier les informations vous concernant pour les votes (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale).

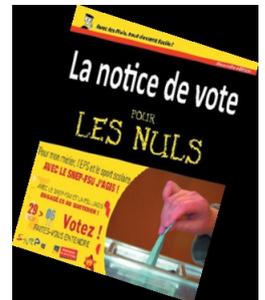
- Si le mot de passe a été perdu : il faut retourner sur le site et cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « mot de passe oublié » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau.


**2**

### Notice de vote :

Dans votre établissement, entre le 5 et le 13 novembre.

Si cela n'est pas le cas, nous contactez le plus rapidement possible sur [s3-toulouse@snefsu.net](mailto:s3-toulouse@snefsu.net)


**3**

### Voter dès le 29 novembre :

Se munir de son identifiant contenu dans la notice de vote, de son adresse de messagerie professionnelle et de son mot de passe. Se connecter à :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

- Saisir son identifiant électeur et son mot de passe personnel électeur.

Vous accédez au portail électeur

- Sélectionner le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les autres scrutins) et cliquer sur « participer ».

- Sélectionner la liste SNEP-FSU pour les CAP et FSU pour les CT, puis cliquer sur « suite » et vérifier si votre choix apparaît bien pour cliquer sur « je vote ».

- Répéter l'opération pour l'ensemble des votes puis accéder à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.

- Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).


**4**

### Clôture des votes

Jeudi 6 décembre à 17h, heure de Paris...





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « À quoi sert de voter ? »

#### A / Les instances où siègeront vos élu-e-s SNEP et FSU

Les représentants syndicaux que les enseignants d'EPS vont élire siègeront pendant quatre années dans 2 types d'instances : les comités techniques (CT) et les commissions administratives paritaires (CAP)

**1/ Les Comités Techniques Ministériel (CTM), les Comités Techniques Académique (CTA) seront élus directement par l'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires et non titulaires) :**

##### **Un CTM, qu'est-ce que c'est ?**

Un Comité Technique Ministériel est notamment consulté sur les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, aux règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, aux questions de parité et de lutte contre toutes les discriminations et à celles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

##### **Un CTA, qu'est-ce que c'est ?**

Un Comité Technique Académique sera notamment consulté sur les questions, de politique en matière de sport scolaire, de sections sportives, de formation professionnelle continue, de répartition des moyens horaires entre les départements...

Les résultats du CTA permettront de désigner les représentants de la FSU (dont des représentants du SNEP-FSU) au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail Académique (CHSCTA), dans chaque département au niveau du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD), où se décident les suppressions et créations de postes, les répartitions des DHG dans les établissements, du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) où se votent les crédits pour les collèges, du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail Départemental (CHSCTD).

Les candidats du **SNEP-FSU** seront sur des **listes FSU**.

### **En votant FSU pour ces Comités Techniques, vous voterez SNEP-FSU.**

#### **2/ Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) :**

**Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN) seront élues directement par les professeurs d'EPS, les chargés d'enseignement d'EPS et les agrégés d'EPS.** Ces instances sont indispensables pour les personnels afin d'allier défense des droits et intérêts individuels et collectifs, de garantir l'application de règles communes, d'intervenir pour assurer la transparence dans leur élaboration.

##### **Une CAPA, qu'est-ce que c'est ?**

La Commission Administrative Paritaire est une commission consultative et statutaire composée d'un nombre égal de représentants élus du personnel et de membres de l'administration désignés par la Rectrice. Elle est présidée par le Rectrice de l'Académie (ou son représentant) à qui appartient en dernier ressort la décision.

Elle est consultée obligatoirement sur toutes les questions concernant la gestion et la carrière des personnels : avancement, promotions de corps et de grade (intégration, liste d'aptitude, hors classe et classe exceptionnelle), contestation des rendez-vous de carrière, congés de formation, poste adaptés. Elle siège en formation disciplinaire.

##### **Deux CAPA concernent les enseignants d'EPS titulaires :**

Une CAPA commune aux professeurs d'EPS et aux chargés d'enseignement d'EPS qui examinera, séparément pour chaque corps, les actes de gestion

Une CAPA des agrégés (toutes disciplines confondues, dont l'EPS) qui prépare le travail de la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN).

### **Pour ces Commissions Administratives Paritaires, vous voterez pour des listes SNEP-FSU**





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « À quoi sert de voter (suite) »

#### 3/ La Commission Consultative Paritaire (CCP au seul niveau académique) :

Depuis 2008, dans chaque académie, existe une Commission Consultative Paritaire pour les enseignants non titulaires (toutes disciplines confondues). Pour le **SNEP** et la **FSU**, les CCP devraient voir leurs compétences étendues aux recrutements, aux affectations, aux rémunérations, aux demandes de congé formation, etc...

**VOTER pour la FSU** aux comités techniques et **pour le SNEP-FSU** aux commissions paritaires, c'est donc assurer leur présence dans ces instances consultatives, dans les négociations à tous les niveaux et dans de nombreuses autres instances qui travaillent sur les questions plus générales (politique éducative, politique économique et sociale, retraite, santé, conditions de travail....)

En présentant des candidats et des candidates dans tous les CT et dans toutes les CAP, le **SNEP-FSU** entend contribuer au rassemblement de tous les enseignants d'EPS, à l'unité d'une profession pour faire valoir une conception exigeante du paritarisme et du dialogue social ainsi que des propositions ambitieuses pour la profession, notre métier et le service public d'éducation.

#### **Les professeurs d'EPS, les chargés d'enseignement d'EPS et les agrégés d'EPS participeront à 4 scrutins :**

CT Ministériel, CT Académique, CAP Nationale et CAP Académique

#### **Les stagiaires externes (professeurs d'EPS et agrégés d'EPS), participeront à 2 scrutins :**

CT Ministériel et CT Académique

#### **Les non titulaires EPS participeront à 3 scrutins :**

CT Ministériel, CT Académique et CCP.

## B/ Le rôle de vos élu-e-s SNEP et FSU

#### 1/ Dans les CAP, les représentants du SNEP-FSU assurent le respect des droits de chacun :

- ⇒ ils veillent à la transparence et à l'équité des décisions prises par l'administration.
- ⇒ ils défendent les collègues individuellement, mais aussi collectivement.
- ⇒ ils aident chaque collègue dans ses démarches auprès de l'administration.
- ⇒ ils informent rapidement.
- ⇒ ils ont le souci constant d'agir afin d'obtenir des évolutions, des améliorations des règles de gestion des personnels.

Un poste menacé, une évaluation baissée, ou qui ne correspond pas à la réalité, un chef d'établissement qui outrepasser ses droits, l'administration qui "oublie" une promotion, un ordinateur qui vous "vole" des points dans votre barème...vous avez eu, vous aurez besoin d'un délégué du personnel.

**Ces commissions paritaires sont une conquête syndicale qu'il faut défendre.** De plus en plus, l'exercice du contrôle syndical est une garantie essentielle contre l'arbitraire, l'injustice et la tentation de passer outre les droits des personnels.

2/ Dans les CT, les représentants du SNEP et de la FSU défendront une conception du système éducatif qui permette au service public d'éducation d'assurer la réussite de tous les jeunes, d'améliorer les conditions d'emploi, de service et de rémunérations des personnels. Dans ce cadre, le SNEP-FSU défendra la place et le rôle de l'EPS, du sport scolaire et universitaire, d'une formation initiale et continue...





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

« Le SNEP : un syndicalisme de transformation sociale. »

# Pour mon métier, l'EPS et le sport scolaire **AVEC LE SNEP-FSU J'AGIS !**



**SNEP**



Les combats que mène le SNEP-FSU avec la profession visent à promouvoir une école de la réussite de toutes et tous, avec des contenus rénovés, des personnels revalorisés et reconnus, des conditions de travail et d'étude pour les élèves améliorées. Au sein de ces batailles, l'EPS occupe une place particulière en réponse aux enjeux sociétaux et aux enjeux de formation. Les luttes pour l'école participent des enjeux plus généraux pour une transformation sociale vers plus d'équité et de justice.

### **Le SNEP : des valeurs historiques reconnues !**

Représentatifs, Opiniâtres, Compétents, Solidaires, nous avons l'ambition d'être les **ROCS** pour promouvoir la discipline, les équipements dans toutes les instances.

Un syndicat spécifique dans la FSU, fédération impliquée dans le combat pour la fonction publique.

### **Des classes allégées pour toutes et tous !**

### **JOP PARIS 2024 :**

**5 h d'EPS pour toutes et tous !**

**Un mandat permanent**

**toujours d'actualité !**

**Pour un service public de l'EPS  
dynamisé et progressiste et un statut  
revalorisé !**

**15 H d'EPS + 3h d'AS :**





Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU - 2 avenue Jean Rieux - 31500 TOULOUSE

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>				
	Nom :	Code établissement :						
	Nom de jeune fille :	Nom :						
	Prénom :	Adresse complète :						
	Adresse complète	<b>Echelon (ou groupe pour les retraités) :</b>						
	Mail :	<b>Situation administrative (entourez ci-dessous)</b>						
	Téléphone fixe :	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %			
Téléphone portable :	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire					
<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>			<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>			<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>		
<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.		
<b>Bulletins</b>			Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			Date et signature		

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>					<b>Catégorie/échelon</b>															
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓					1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11					
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS					100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €					
	Prof EPS classe normale biadmissible							149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €					
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe					199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €										
	Prof EPS Classe Ex - Prof Sport Classe Ex					236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €									
	AE - CE - PEGC						120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €					
	CE - PEGC Hors Classe							177 €	187 €	211 €	227 €										
	CE - PEGC Classe Ex.					211 €	229 €	242 €	257 €	271 €											
	MA et CDI					100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €									
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>					<b>Catégorie/échelon</b>															
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓					1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HE3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3					
	Agrégé—CTPS					110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €					
	Agrégé Hors Classe—CTPS Hors Classe					256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €								
	Agrégé Classe Ex—CTPS Classe Ex					283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'ex-					100 €	<b>Stagiaire non reclassé</b> : selon échelon de la catégorie d'origine  <b>Temps partiel</b> : à calculer selon l'échelon et la quotité de service															
Agrégé stagiaire sur 1er poste					110 €																
Congé parental - disponibilité					46 €																
Contractuel CDD temps plein à l'année					44 €																
Autres CDD et vacataires					30 €																
Congé de formation					102 €	<b>Abonnement Bulletin</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td><b>Non syndicaux</b></td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td><b>Institutions/Associations</b></td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td><b>Etudiants STAPS</b></td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </table>										<b>Non syndicaux</b>	60 €	<b>Institutions/Associations</b>	60 €	<b>Etudiants STAPS</b>	20 €
<b>Non syndicaux</b>	60 €																				
<b>Institutions/Associations</b>	60 €																				
<b>Etudiants STAPS</b>	20 €																				
<b>Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)</b>																					
Inférieur à 1 000 € → groupe 1					<b>51 €</b>	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4			<b>94 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 7						<b>148 €</b>					
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2					<b>68 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			<b>103 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 7						<b>160 €</b>					
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3					<b>83 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			<b>117 €</b>	Supérieur à 2 900 € → groupe 10						<b>168 €</b>					
						Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			<b>134 €</b>												

## Je choisis de payer ma cotisation...

- Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>
- Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP <b>A :</b> <b>Le :</b> <b>Signature :</b></p>
MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="checkbox"/>	

**CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.*





**ADHERER, c'est renforcer l'outil syndical qu'est le SNEP.  
C'est le premier acte militant.  
C'est aussi ne pas rester seul face aux difficultés de notre métier.  
ALORS VITE, REJOIGNEZ LE SNEP !**

## LES TRÉSORIFIERS DÉPARTEMENTAUX



09 - Jérôme BADET	18 hameau de Danis	09700 SAVERDUN
12 - Line BARES	Rés. Le Sud Appt D12 5 chemin de la corniche	12000 RODEZ
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Hélène BOGUET	1158 Av. du château de Castelnaud	46130 BRETENOUX
65 - En attente d'un nouveau trésorier		
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION À MÉDITER



Thierry Alberti

**« Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble »**

**EURIPIDE (-480 –406)**





**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
« Le SNEP, un syndicat de métier »



Élections professionnelles  
du 29 novembre au 6 décembre 2018

Commission Administrative Paritaire académique  
des professeurs d'EPS et des CE d'EPS



**ENSEIGNANT-E D'EPS,**  
**JE VEUX LE RESTER !**

Je ne veux pas être certifié-e et voir l'EPS noyée dans la cohorte des disciplines scolaires. Demandez aux profs d'art plastique ou d'éducation musicale s'ils se sentent vraiment écoutés et défendus.

Parce que l'EPS n'est pas une discipline scolaire comme les autres, je veux des CAPA spécifiques EPS dans lesquelles siègent des enseignant-e-s d'EPS. Je ne veux pas être défendu-e par quelqu'un qui ne connaît pas mon métier.



Environ 300 dossiers traités lors des CAPA EPS et 3000 pour les autres disciplines. Pourrions-nous vraiment améliorer les situations des enseignants d'EPS noyés avec les autres disciplines ?



**ANIMATEUR-TRICE DE**  
**MON AS,**  
**JE VEUX LE RESTER !**

Après 30 ans de lutte, un décret légalise mon forfait AS de 3H. J'y tiens et ne veux pas le voir être diminué.

« Touche pas à mon sport scolaire », un combat mené par le SNEP, pour les élèves, les enseignants d'EPS, l'UNSS et ses dirigeants et le service public d'éducation

Sans le SNEP, le poste de Directeur Départemental UNSS de Haute Garonne aurait-il été obtenu pour la rentrée 2018 ? Et les IMP pour les coordo de district ?





## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « Faire mieux qu'en 2011 et 2014 : l'affaire de toutes et de tous »

Depuis l'instauration du vote électronique, le taux de participation aux élections professionnelles a fortement chuté. Cette chute a été d'ailleurs plus importante chez les professeurs et chargés d'enseignement EPS (PEPS et CE EPS) que chez les agrégés puisque le taux de participation chez les PEPS et CE EPS en 2008 était de 72,67% et de seulement 48,51% en 2011 (moins 24,16 points), alors que ce taux chez les agrégés est passé de 58% en 2008 à 45,3% en 2011 (moins 12,7 points).

Même si ces taux ont légèrement augmenté aux élections de 2014 (54,91% pour les PEPS et CE EPS et 50,57% pour les agrégés), cette chute par rapport aux élections à l'urne porte atteinte à la légitimité des élus des personnels et pourrait expliquer en partie l'évolution négative des relations que les organisations syndicales entretiennent avec l'administration depuis quelques temps.

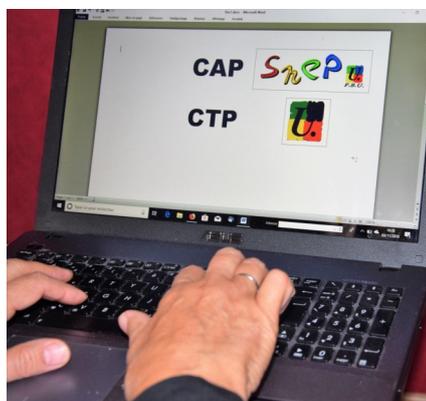
Il est donc de la responsabilité de chacun et chacune de faire vivre cette démocratie représentative en votant malgré les écueils rencontrés dus à la technicité de ce vote mis en place en 2011, technicité qui rebute encore de trop nombreux collègues.

Ces enjeux sont d'autant plus importants que nous sommes désormais dans un contexte où gouvernement et administration ont pour objectif inavoué de porter atteinte aux corps intermédiaires que sont les syndicats et d'attaquer le paritarisme issu de ces élections professionnelles.

Nous ne le répèterons donc jamais assez, votez dès le 29 novembre, et pour cela créer votre espace électeur dès à présent si ce n'est déjà fait, et réclamer votre notice de vote si vous n'avez pu la récupérer à ce jour.

André CASTELLAN

CAPA PEPS et CE EPS	2008	2011	2014
Taux de participation	72,67%	48,51%	54,91%
SNEP	77,4	76,59	80,13
UNSA	19,9	20,1	19,87
SNALC	1,7	2,4	
SGEN	1	0,91	



CAPA Agrégés	2008	2011	2014
Taux de participation	58%	45,30%	50,57%
FSU	52,58	56,67	48,52
SNALC	13,65	14,8	18,96
SGEN	12,57	10,95	8,7
SUD	9,46	7,76	7,56
UNSA	7,88	6,49	9,39
FO	3,86	3,33	4,52
CGT			2,35



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

« Les candidats SNEP-FSU professeurs et CE EPS »

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES

**PROFESSEURS**  
**D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**  
**CHARGES D'ENSEIGNEMENT**  
**D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

SCRUTIN du 29 novembre au 6 décembre 2018

9 titulaires, 9 suppléants

Liste présentée par le



SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public

FSU, Fédération Syndicale Unitaire

**Hors classe et Classe exceptionnelle des Professeurs d'EPS et Classe exceptionnelle des Chargés d'Enseignement d'EPS**

1	M. MARTIN Pascal	Lycée Polyvalent Léon Blum, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (31)
2	Mme PAYEN Béatrice	Collège Henri Guillaumet, BLAGNAC (31)
3	Mme LONGHI Sylvette	Lycée Professionnel Le Sidobre, CASTRES (81)
4	Mme LEGRAND Valérie	Lycée Professionnel Stéphane Hessel, TOULOUSE (31)
5	M. PASCAL Philippe	Collège les Quatre Saisons, ONET LE CHATEAU (12)
6	Mme MILCZYNSKI Christelle	Collège Pierre Darasse, CAUSSADE (82)

**Classe normale Professeurs d'EPS, Hors classe et classe normale Chargés d'Enseignement d'EPS**

1	M. BADET Jérôme	Collège du Girbet, SAVERDUN (09)
2	Mme BOUDES Sarah	Collège Grand Selve, GRENADE SUR GARONNE (31)
3	M. CALVET Olivier	Collège Jean Jaurès, ALBI (81)
4	Mme FRAYARD Céline	Collège Grand Selve, GRENADE SUR GARONNE (31)
5	M. DEFUIT Stéphane	Collège Pierre Flamens, CASTELSARRASIN (82)
6	Mme CHARTIER Corinne	Lycée Polyvalent Pyrène, PAMIERS (09)
7	M. PINQUIE Sébastien	Collège Pierre Suc, SAINT-SULPICE (81)
8	Mme PEYRAT Eléonore	Collège Raymond Badiou, TOULOUSE (31)
9	M. LE PORHIEL Thibault	Collège de l'Astarac, MIRANDE (32)
10	M. DELMAS Loris	Collège Jean Rostand, VALENCE D'AGEN (82)
11	Mme CIBA Karine	Collège du Saut de Sabo, SAINT-JUERY (81)
12	M. SAVAJOL Florian	Collège Jolimont, TOULOUSE (31)

Nombre de femmes : 9 / Nombre d'hommes : 9



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

« Les candidats FSU agrégés »

ÉLECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS

# AGRÉGÉS

ACADEMIE DE TOULOUSE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Liste présentée par



**SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,

**SNEP** – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement public,

**SNESup** – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,

syndicats de la **FSU** – fédération syndicale unitaire



10 titulaires, 10 suppléants  
10 FEMMES, 10 HOMMES

### Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

1. Mme **ROUX Elisabeth** – Éducation Physique et Sportive - LG St Sernin – TOULOUSE - 31
2. M. **BACH Jean-Luc** – Sciences Physiques – IUT Université Paul Sabatier Toulouse III – TOULOUSE – 31

### Hors classe des professeurs agrégés

1. M. **JARRY Thomas** – Histoire-Géographie – LPO Bellevue – TOULOUSE – 31
2. M. **CHABBERT Pierre** – Éducation Physique et Sportive – Collège J. Durand – PUYLAURENS – 81
3. Mme **RICH Isabelle** – Lettres Modernes – LGT Pierre Paul Riquet – ST ORENS DE GAMEVILLE – 31
4. Mme **BURBALLA-DELGADO Anna** – Mathématiques – LG St Sernin – TOULOUSE – 31
5. M. **ANDRIEU Olivier** – Histoire-Géographie – LGT Bourdelle – MONTAUBAN - 82
6. Mme **CABRIT Florence** – Anglais – LG Jean Lurçat – ST CERE – 46

### Classe normale des professeurs agrégés

1. M. **PRIOURET Pierre** – Mathématiques – LGT Stéphane Hessel, TOULOUSE - 31
2. Mme **SICART Estelle** – Lettres Classiques – LGT Vincent Auriol – REVEL - 31
3. M. **ESPOUNE Maxime** – Éducation Physique et Sportive – LPO La Borde Basse – CASTRES - 81
4. Mme **RUBETAGOYENA** — Géraldine — Mathématiques — INSA — TOULOUSE — 31
5. M. **FREIGNEAUX Frédéric** – Histoire-Géographie – LG Pierre Bourdieu – FRONTON - 31
6. Mme **GARRIGUES Véronique** – Histoire-Géographie – Collège Louis Pasteur – GRAULHET - 81
7. M. **MANIBAL Christophe** – Philosophie – LGT Rive Gauche – TOULOUSE - 31
8. Mme **GIRAUT Karine** – Lettres Classiques – Collège Bellevue – TOULOUSE - 31
9. M. **LAGARDE Sylvain** – Lettres Modernes – LGT Alexis Monteil – RODEZ - 12
10. Mme **REY Rolande** – Espagnol – LPO Pyrène – PAMIERS – 09
11. M. **PARET Vincent** – Mathématiques – LPO Déodat de Séverac – TOULOUSE – 31
12. Mme **BAREILLES Séverine** – Sciences Physiques – LGT Clément Marot – CAHORS - 46



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### « Les candidats FSU au Comité Technique Académique »

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE ACADÉMIE DE TOULOUSE  
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018  
Liste présentée par



(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI,

SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

15 FEMMES, 5 HOMMES

- |  |                                    |  |
|--|------------------------------------|--|
| 1. Mme <b>JEAN dit TEYSSIER Béatrice</b> | Professeure des écoles             | école primaire, La Sauvetat (32)                 |
| 2. M. <b>PRIOURET Pierre</b>             | Professeur agrégé                  | lycée S. Hessel, Toulouse (31)                   |
| 3. Mme <b>TROUCHAUD Sylvie</b>           | Secrétaire Administrative SAENES   | collège Le Grand Selve, Grenade (31)             |
| 4. M. <b>CASTELLAN André</b>             | Professeur EPS                     | lycée L. Rascol, Albi (81)                       |
| 5. Mme <b>BERNADOU Agnès</b>             | Professeure de lycée professionnel | lycée A. Veaute, Castres (81)                    |
| 6. Mme <b>KONTOWICZ Véronique</b>        | Psychologue EN – EDA               | école élémentaire F. Héritier, Toulouse (31)     |
| 7. M. <b>LAGARDE Sylvain</b>             | Professeur agrégé                  | lycée A. Monteil, Rodez (12)                     |
| 8. Mme <b>RICHARDEAU Isabelle</b>        | Professeure certifiée              | collège E. Badinter, Quint-Fonsegrives (31)      |
| 9. M. <b>FAGET Marc</b>                  | Professeur des écoles              | école élémentaire de Lestang, Pamiers (09)       |
| 10. Mme <b>CARRIER Estelle</b>           | Professeure de lycée professionnel | DSDEN Haute-Garonne, Toulouse (31)               |
| 11; Mme <b>MONTOLIO Céline</b>           | Infirmière INFENES                 | collège Onet le Château (12)                     |
| 12. M. <b>FOUCHOU-LAPEYRADE Eric</b>     | Attaché Administratif AAENES       | lycée D. de Séverac, Toulouse (31)               |
| 13. Mme <b>FEVRIER Laure</b>             | Assistante Education AESH          | Rectorat de Toulouse, Toulouse (31)              |
| 14. Mme <b>HECKMANN Laurence</b>         | Assistante Sociale ASSAE           | DSDEN Haute-Garonne, Toulouse (31)               |
| 15. Mme <b>RIOS Carine</b>               | Professeure certifiée              | collège J.P. Rambaud, Pamiers (09)               |
| 16. Mme <b>BERNAT-SANDRAGNE Julie</b>    | Professeure des écoles             | école maternelle Cartailhac, Saint-Affrique (12) |
| 17. Mme <b>CHERAMY Anny</b>              | Secrétaire Administrative SAENES   | collège du Val Cérou, Cordes-sur-Ciel (81)       |
| 18. Mme <b>DEGOS-CARRERE Monique</b>     | Professeure certifiée              | collège Michelet, Toulouse (31)                  |
| 19. Mme <b>NADAL Hélène</b>              | Professeure des écoles             | école primaire, Caylus (82)                      |
| 20. Mme <b>GOURBIER Catherine</b>        | Conseillère principale d'éducation | lycée Marie Curie, Tarbes (65)                   |



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

« Les candidats et candidates SNEP : des visages sur des noms »

**CAPA DES AGRÉGÉ-E-S**



Elisabeth ROUX  
Commissaire  
paritaire sortante



Pierre CHABBERT  
Nouveau candidat



Maxime ESPOUNE  
Responsable  
stages APSA

**COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE**



André CASTELLAN  
Co-secrétaire  
Académique

**CAPA DES CE et PROFESSEURS EPS HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE**



Pascal MARTIN  
Co-Secrétaire  
Académique



Béatrice PAYEN  
Nouvelle candidate



Sylvette LONGHI  
Trésorière  
départementale



Valérie LEGRAND  
Nouvelle candidate



Philippe PASCAL  
Commissaire  
paritaire sortant



Christelle MILCZYNSKI  
Commissaire paritaire  
sortante

**CAPA DES PROFESSEURS ET CE EPS CLASSE NORMALE**



Jérôme BADET  
Trésorier  
Académique



Sarah BOUDES  
Co-Secrétaire  
Départementale 31



Olivier CALVET  
Commissaire  
paritaire sortant



Céline FRAYARD  
Commissaire  
paritaire sortante



Stéphane DEFRUIT  
Co-Secrétaire  
départemental 82



Corinne CHARTIER  
Secrétaire  
départementale 09



Sébastien PINQUIE  
Nouveau candidat



Eléonore PEYRAT  
Commissaire  
paritaire sortante



Thibault LE PORHIEL  
Nouveau candidat



Loris DELMAS  
Nouveau candi-



Karine CIBA  
Nouvelle candidate



Florian SAVAJOL  
Nouveau candi-